

Inventaire des zones humides - CDA de la Rochelle
 Réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux et les exploitants agricoles
 03 juillet 2014 à VERINES
 dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excuse
<i>Membres du GAL et exploitants</i>		
AUBINEAU Guy	Propriétaire foncier	présent
BILLEAUD Laurent	Agriculteur	présent
BELLANGER Patrick	Syndicat des rivières	excuse
BONNET Henri	Représentant association de la propriété foncière	présent
BOUJU Daniel	Propriétaire foncier	présent
BOUSSIRON Philippe	Elu	présent
CIMETIERE Jean-Pierre	Représentant association de chasse	présent
DERAZE Jean-Pierre	Agriculteur	présent
FOULLONEAU Claude	Représentant association de chasse	présent
CHIRON Philippe	Mémoire avant remembrement	excuse
BROUSSARD Erick	ONEMA 17	excuse
LAFUGERE Line	Maire	Présente à l'introduction
GAUDUCHON Joël	Agriculteur	excuse
METAYER Vincent	Agriculteur	présent
LAURANT Dominique	Propriétaire foncier	excuse
LE ROUX Jean-Louis	Représentant association de randonneurs	excuse
ROBIN Christian	Représentant association de pêche	excuse
ROCHEL Gilbert	Elu	excuse
TARERY Gilles	Mémoire avant remembrement	excuse
TALLEUX Pierre	Elu	excuse
VETEAU Jacques	Agriculteur	excuse
VERDON Sylvain	Elu	excuse
PICAUD Patrick	Représentant association de protection de la nature	excuse

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
GERVAIS Roger	Représentant de la CLE	excusé
PENAUD Pascal	Elu	présent
TURGNÉ Philippe	Agriculteur	présent
MERCIER Fabien	Représentant LPO	excusé
<i>Autres intervenants (animation et participation à la réunion)</i>		
SANDNER Caroline	Hydrogéologue à l'IIBSN	présente
FOURNIER Morgane	Stagiaire CDA LR	présente
GILBERT Stéphane	Chargé environnement à la CDA LR	présent
OLLIVIER Clémence	Bureau d'études BIOTOPE	présente
SEIGNEUR Melissa	CDA LR	présente
BARON Anne-Laure	CDA LR	présente
LUCAS Ludovic	Forum des marais atlantiques	excusé
BOYÉ Jérémy	Stagiaire BIOTOPE	présent
MERIAU Sébastien	C.A. 17	excusé

Introduction

Clémence OLLIVIER rappelle la méthodologie de terrain employée. Elle présente ensuite la pré-localisation des zones humides effectuée en rappelant qu'il s'agit d'un traitement cartographique destiné à cibler les secteurs sur lesquels réaliser les prospections de terrain.

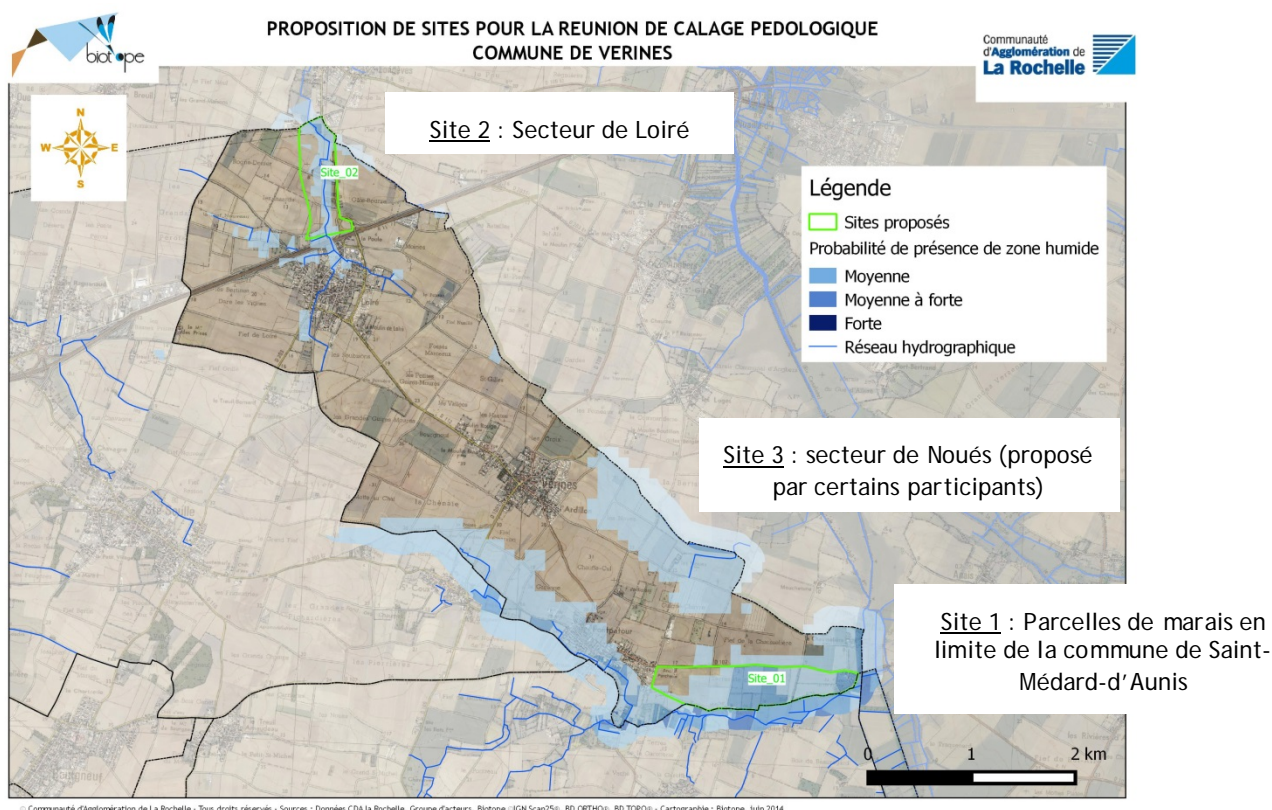
Pour chaque site, Clémence OLLIVIER commence par une description rapide du contexte paysager puis par les éléments de végétation lorsqu'ils sont présents et enfin termine par un à plusieurs sondages pédologiques et une analyse visuelle du sol. Elle explique aussi le fonctionnement des fiches de terrain, afin que chaque acteur puisse comprendre la démarche pratique d'inventaire.

Elle rappelle également que l'ordre du jour est de montrer la démarche de l'inventaire à titre informatif, et non de réaliser l'inventaire à proprement parler. D'autres passages sur le terrain seront faits ultérieurement.

Sites visités

Un total de 2 sites a été proposé par BIOTOPE au groupe d'acteurs locaux et aux exploitants. Certains participants ont proposé un troisième site dans le secteur des Noués.

Ils sont présentés ci-dessous :



La première parcelle sur laquelle se rend l'ensemble du groupe est une culture qui a été fauchée récemment.



L'analyse de bureau effectuée au préalable ainsi que le positionnement de cette parcelle laisse présager la présence d'une zone humide. Clémence OLLIVIER explique que la topographie est relativement plane. Une légère pente est observée vers le fond de la parcelle. Elle montre ensuite au groupe d'acteurs les cartes géologique et pédologique de la zone. Le secteur est caractérisé par un sol de vallée calcaire ce qui est plutôt favorable à la présence d'une zone humide.

Clémence OLLIVIER indique que dans le cas d'une zone cultivée comme la parcelle visitée, la végétation ne peut pas être dans ce cas utilisée, en raison de la nature artificialisée (végétation non naturelle) de la zone. Plusieurs espèces adventices de culture sont recensées. Parmi elles, la Linaire bâtarde ou Velvete (*Kickxia spuria*), le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*) ou encore la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*). Aucune de ces espèces n'est indicatrice d'une zone humide.

Elle indique que dans ce cas, il est nécessaire de réaliser un sondage pédologique pour identifier si la zone est humide ou non. Elle présente aux acteurs un support visuel destiné à leur montrer quels sont les indices qu'elle recherche (traces d'hydromorphie) et les critères d'apparition de ces indices pour identifier un sol de zone humide.

Clémence OLLIVIER se positionne en fond de parcelle, dans une légère dépression en évitant les sillons créés par les engins agricoles qui sont généralement compactés. Elle précise qu'il est nécessaire autant que faire se peut de s'éloigner des lisières et de réaliser des sondages dans des zones homogènes du point de vue de la topographie et de la végétation.



Vue de la parcelle expertisée

Un refus de tarière est observé à 30 cm du fait de la présence de tuff (sable très dur).

Le sondage réalisé ne présente aucune trace d'hydromorphie entre 0 et 25 cm comme l'illustre la photographie suivante :



Clémence OLLIVIER précise que le sondage ne révèle pas la présence d'un sol caractéristique d'une zone humide. Etant donné que la parcelle est homogène et que le sondage a été réalisé au niveau du point le plus bas, la totalité de la parcelle, peut être considérée comme zone non humide. Clémence OLLIVIER précise que lors de l'inventaire de terrain, tous les points de sondages seront photographiés et géo-référencés dans le but d'argumenter le classement ou non des parcelles en zone humide lors de la réunion de restitution.

Le groupe se rend ensuite sur des parcelles adjacentes plus proches du cours d'eau. Les deux parcelles visitées sont respectivement une friche (1) et une culture de maïs (2) bordées par des haies de Frêne commun (cf. carte ci-dessous).



La deuxième parcelle visitée est une friche située au droit du cours d'eau, qui marque la limite entre les communes de Vérines et de Saint-Médard-d'Aunis, illustrée par la photographie suivante :



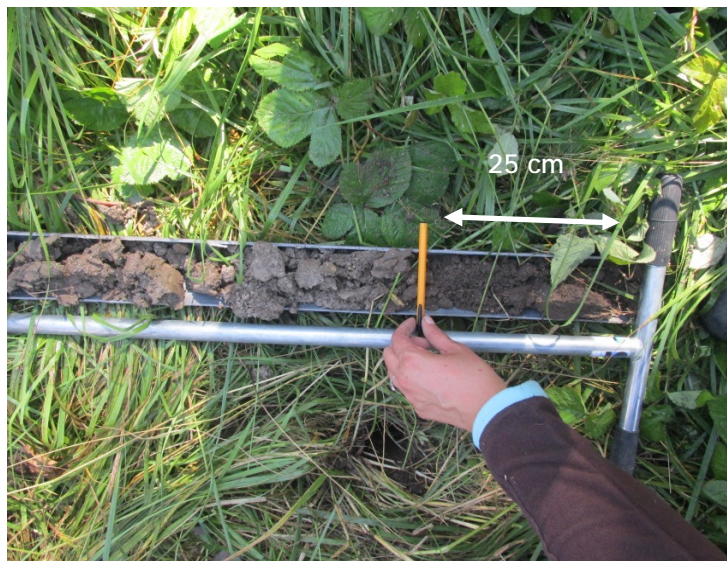
Sur cette parcelle, la végétation est spontanée et il est possible de procéder à l'examen de la végétation. Clémence OLLIVIER parcourt le site à la recherche de plantes indicatrices. Plusieurs espèces sont ainsi observées : le liseron des haies (*Calystegia sepium*), la Fétuque élevée (*Festuca arundinacea*), l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) ou encore la Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*) ainsi que la Patience crépue (*Rumex crispus*). Clémence OLLIVIER explique qu'en présence de milieux avec une végétation naturelle, la première approche porte sur la notion d'habitats. Elle décrit ainsi la zone comme une mégaphorbiaie eutrophe (végétation à hautes herbes) qui tend vers une friche humide. Elle précise qu'il existe deux types de classification : la classification Corine BIOTOPE utilisée comme entrée sous le logiciel de saisie Gwern qui sera utilisé dans le cadre de la mission d'inventaire et la classification Prodrome des Végétations de France (PVF) qui décrit des communautés végétales sur une base phytosociologique. Des correspondances zones humides sont établies avec ces deux typologies.

D'après Corine BIOTOPE, Clémence OLLIVIER indique que la prairie sera rattachée à l'habitat codé 37.7 des lisières humides à hautes herbes. Cet habitat est coté « p » dans l'arrêté ce qui sous-entend de pousser plus loin l'analyse dans le sens d'une expertise de la végétation ou du sol. En prenant en compte la classification PVF, Clémence OLLIVIER affirme que l'habitat se situe dans la classe des *Filipendulo ulmariae-Calystegietae sepi* cotée H. Toutes les déclinaisons plus précises de l'habitat sont également cotées H ce qui sous-entend que l'expert peut arrêter là son analyse. Ainsi dans ce cas précis, l'approche habitats permet à elle seule de conclure au caractère humide de la parcelle.

Elle propose toutefois de procéder à un sondage pédologique afin de montrer aux participants le type de sol en présence.

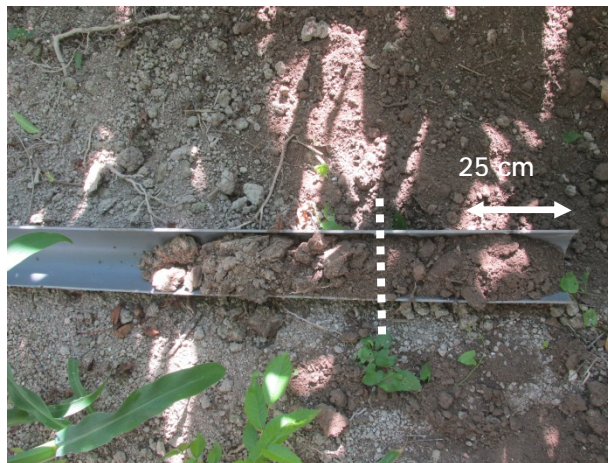


Le sondage réalisé révèle la présence d'un horizon brun foncé en surface avec quelques traces d'hydromorphie apparaissant à partir de 20 cm. A partir de 40 cm, la texture du sol devient plus argileuse et devient gris bleu avec des traces d'hydromorphie très marquées. Ce type de profil correspond à la classe GEPPA VIc. Il s'agit d'un sol caractéristique de zone humide.



Le groupe se rend ensuite sur la culture de maïs voisine située dans le même contexte (vallée le long d'un cours d'eau). Clémence OLLIVIER précise que l'approche flore/habitats ne peut être utilisée dans ce cas et que l'expertise porte uniquement sur le sol.

Le groupe se positionne en bordure de parcelle. Jérémy BOYÉ réalise un sondage.



Le sondage révèle la présence de traces d'hydromorphie à partir de 30 cm ce qui est trop profond - au regard de l'arrêté - pour classer la parcelle en zone humide. **On est ainsi en présence d'une zone non humide au sens de l'arrêté mais avec un sol hydromorphe.** Il est important de préciser que le contexte est strictement comparable par rapport à celui de la parcelle voisine. Il s'agit ainsi qu'une démonstration en direct des limites de l'arrêté dans le contexte de la Plaine d'Aunis.

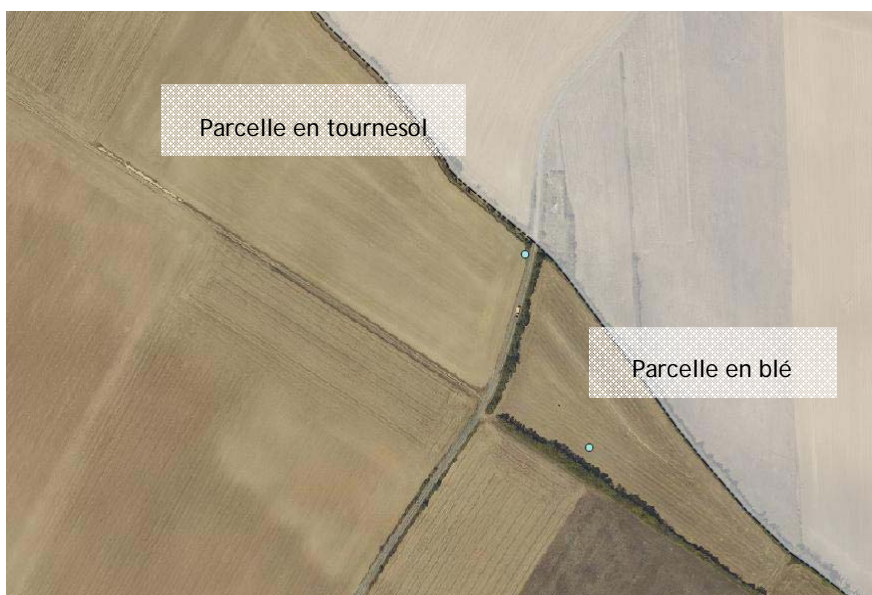
L'absence de végétation naturelle ou d'adventices indicatrices ne permet pas non plus d'utiliser le critère végétation. Clémence OLLIVIER conclut en la présence d'une zone non humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.

Un participant demande alors comment une zone peut être identifiée si le sol n'est pas caractéristique et qu'aucune plante caractéristique de zone humide n'est présente ce qui est le cas sur certaines parcelles cultivées. Caroline SANDNER précise qu'il s'agit d'une zone hydromorphe. Elle précise que l'inventaire des zones humides est réalisé *à un temps t* et que le zonage humide est susceptible de changer en lien avec l'occupation du sol (conversion d'une prairie en culture par exemple). Des inquiétudes sont à nouveau soulevées quant à la future utilisation des données de l'inventaire dans un cadre réglementaire. Stéphane GILBERT répond qu'aujourd'hui aucune évolution réglementaire n'est connue. Même si la réglementation est susceptible d'évoluer à l'avenir, il précise qu'à l'heure actuelle, le zonage zones humides n'apporte aucune évolution. En effet, il n'y a aucune contrainte de culture ou d'apport d'intrants sur ces zones classées humides et que tout projet (drainage, construction ...) doit faire l'objet d'un dossier loi sur l'eau.

Clémence OLLIVIER propose d'aller voir un second site dans un contexte de plaine cultivée. Compte tenu de la météorologie clémente et du démarrage des moissons de certains participants, Clémence OLLIVIER laisse aux participants le choix de continuer la visite ou de se libérer. M. BOUSSIRON propose de caler un nouveau rendez-vous sur le terrain le mardi suivant (08/07/14) pour aller prospecter le site 2 (secteur de Loire).

Le groupe se rend alors dans le secteur des Noués en limite de commune avec Angliers.

La première parcelle étudiée est cultivée en tournesol et drainée depuis 1986 (source M. Metayer). Un fossé reprofilé est présent en limite de parcelle.



Les points bleus correspondent à l'emplacement des sondages réalisés - le fossé suit la limite communale

Stéphane GILBERT réalise un sondage en bordure d'une parcelle en tournesol dans un point bas. Clémence OLLIVIER se réfère à la carte pédologique et indique que l'on se situe sur une terre de groie moyennement profonde ce qui est a priori peu favorable à la présence de zone humide.



Le sondage révèle la présence d'un sol majoritairement limoneux de couleur brun clair. Aucune trace d'hydromorphie ou de décoloration n'est observée dans les 25 premiers cms ni au-delà. Un refus de tarière interrompt le sondage à une profondeur de 50 cm environ. Clémence OLLIVIER conclut à la présence d'un sol non caractéristique de zone humide.

La deuxième parcelle étudiée est une culture de blé située un peu plus à l'est le long du fossé. Le groupe s'avance dans la parcelle en suivant les sillons des engins agricoles afin de ne pas endommager la culture. Comme pour les zones cultivées précédentes, aucune végétation ne permet de conclure sur le caractère humide de la parcelle. Stéphane GILBERT réalise donc un sondage.



Le sondage révèle la présence d'un sol de groie moyennement profonde sans traces d'hydromorphie. Le sol n'est pas caractéristique d'une zone humide.

Le groupe se rend ensuite sur un dernier site au lieu-dit « Terres de chez Machet ». La parcelle étudiée est une jachère caractérisée par la présence de plusieurs espèces comme notamment l'Épervière (*Helminthotheca echioides*), le Sénéçon jacobée (*Jacobaea vulgaris*).



Aucune espèce caractéristique n'est recensée sur cette parcelle. Un sondage est réalisé dans un point bas de la parcelle et révèle la présence d'un sol de groie peu profonde avec refus de tarière à 45 cm environ. Aucune trace d'hydromorphie n'est détectée sur ce sondage. Clémence OLLIVIER conclut donc à un sol non caractéristique de zone humide.

Conclusion et prochaines étapes

Clémence OLLIVIER signale aux différents participants que les prospections démarreront dès la semaine suivante compte tenu des contraintes liées à la période. En effet, durant l'été, les sols s'assèchent de façon importante et deviennent parfois très friables. Ceci empêche de bien observer les traces d'hydromorphie et ainsi de réaliser un bon diagnostic. Clémence OLLIVIER précise ainsi que l'expertise doit être menée rapidement pour ne pas être limité par ce paramètre. Le travail d'inventaire devant être terminé pour la fin du mois de juillet, Clémence OLLIVIER rappelle que la saisie de données se fera courant août et la mise à disposition de l'inventaire au public entre septembre et octobre. Les résultats de l'inventaire seront ainsi présentés au groupe d'acteurs après l'été.

Il s'en suivra une présentation au conseil municipal, avant validation par le comité technique et la CLE.